



Hébergement et insertion sociale Un secteur en destruction

Le rapport 2010 de la fondation Abbé Pierre sur l'état du mal logement en France est sans appel : « **10 millions de personnes touchées de près ou de loin par la crise du logement...** La question politique s'efface derrière la question humaine. Aux personnes sans abri, qui cumulent les difficultés et subissent parfois une inexorable chute dénuée de réelles perspectives, s'ajoutent désormais des catégories de population de plus en plus nombreuses qui ne se voient pas ».

Aujourd'hui, selon ce rapport, près de **500 000 personnes sont privées de domicile personnel et 3,4 millions de personnes** connaissent une problématique forte de **MAL LOGEMENT**.

Refondation des CHRS

Aujourd'hui, l'État annonce des baisses des budgets de fonctionnement des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (C.H.R.S.) et de nouvelles orientations dans les objectifs de leur action. Ces décisions sont lourdes de conséquences pour des structures exerçant des missions essentielles telles que l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des personnes vulnérables.

Des licenciements, des suppressions de postes, accompagnés d'un manque global de moyens ne peuvent que dégrader les conditions de travail des professionnels et au final les conditions d'accueil des personnes en difficulté sociale.

Nouveaux cahiers des charges des actions d'insertion

LES RÈGLES DU LOGEMENT SOCIAL



Depuis la décentralisation (1986), l'action sociale est une compétence des départements.

Le Conseil Général de Seine Maritime a décidé de confier les actions liées à l'insertion des bénéficiaires du RMI (sociale, santé, formation et LOGEMENT) à des associations conventionnées à ces fins.

Nombre de mesures d'insertion sont co-financées par l'État et les départements.

L'arrivée du RSA et les financements étatiques qui disparaissent ont entraîné des dépenses supplémentaires pour les départements.

A l'heure actuelle, le Département 76 a décidé de répercuter les baisses des financements gouvernementaux sur les budgets dédiés à l'insertion :

UNE BAISSÉ DE 5,5 MILLIONS D'EUROS.

Fusions, mutualisations et... fermetures d'associations

La loi Bachelot prévoit une réduction considérable du nombre d'associations intervenants dans le secteur social.

Les fusions ou absorptions d'associations se multiplient.

Elles sont mises en concurrence par des appels d'offres. Les moins coûteuses remportent les marchés. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, les associations qui ont des conventions collectives qui prévoient l'embauche de personnels qualifiés sont boudées par le Département ou l'Etat au profit de partenaire moins coûteux (low cost !!!)

Crise de financements et de valeurs

la recherche de « rentabilité » prévaut sur la qualité du service rendu. Les conséquences des politiques actuelles sur les dispositifs d'insertion par le logement sont désastreuses pour le fonctionnement et l'action au quotidien de ces associations auprès des citoyens les plus fragiles.

**DEUX LOGIQUES S'OPPOSENT :
L'OBLIGATION DE RESULTATS CONTRE
L'OBLIGATION DE MOYENS.**



**c'est cette politique que nous venons dénoncer
aujourd'hui !!!**

Tout ceci conduit à des conditions de travail de plus en plus difficiles, précaires et aussi à la baisse de la qualité des accueils et des accompagnements du public.

Ne restons pas sans réagir !

Mercredi 10 mars 2010

**10h30 : rassemblement devant l'ex-DDASS,
rue Malouet, Rouen rive gauche**

**11h30 : déambulation vers l'Hôtel du Département,
cours Clemenceau, Rouen rive gauche, pour un pique nique**